



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3776**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu correspondant aux rues Docteur Jean Roux, André Janier et à l'allée Alain Mimoun et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020**Décision n° CP-2020-3776**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu correspondant aux rues Docteur Jean Roux, André Janier et à l'allée Alain Mimoun et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

L'OPH du Département du Rhône, auquel s'est substitué l'OPH Lyon Métropole habitat, a aménagé un lotissement dénommé Les Jacquards en entrée de Ville de Rillieux la Pape.

Dans le cadre du transfert des espaces publics aux collectivités, approuvé par une convention de rétrocession tripartite entre la Ville de Rillieux la Pape, la Métropole de Lyon et l'OPH Lyon Métropole habitat du 8 juin 2012, il a été convenu que l'OPH Lyon Métropole habitat rétrocéderait à la Métropole les emprises de voiries et réseaux assainissement et eaux pluviales correspondant aux rues Docteur Jean Roux, André Janier (pour partie) et à l'allée Alain Mimoun à Rillieux la Pape.

Ces voiries et ouvrages publics ont fait l'objet d'une remise d'ouvrage du 4 février 2019.

Concomitamment à ce transfert de propriété, la Métropole envisage de réaménager la rue André Janier, sur l'emprise de laquelle est inscrit l'emplacement réservé de voirie n° 65 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole.

Cette voirie sera maillée avec la rue Docteur Jean Roux, la route de Strasbourg et l'avenue des Combattants d'Afrique du Nord.

II - Désignation des biens acquis

Ces voies d'une superficie totale de 2 756 m² sont cadastrées BX 363 et BX 364 à Rillieux la Pape.

III - Conditions d'acquisition

Aux termes du compromis, l'OPH Lyon Métropole habitat céderait à la Métropole ces 2 parcelles de terrain, aménagée en voirie, libre de toute location ou occupation, à l'euro symbolique.

Ces terrains seront intégrés au domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain, d'une superficie totale de 2 756 m², cadastrées BX 363 et BX 364, situées rues Docteur Jean Roux, André Janier et allée Alain Mimoun à Rillieux la Pape et appartenant à l'OPH Lyon Métropole habitat, dans le cadre du transfert de ces voies à la Métropole et du réaménagement de la rue André Janier pour cette dernière.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 8 juillet 2019 pour un montant de 670 000 € en dépenses sur l'opération n° OP09O5545.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition à l'euro symbolique fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 - et en recettes - compte 1326 - fonction 01 sur l'opération n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.